



Saint Pierre
de Chartreuse

Saint-Pierre de Chartreuse

LETTRE MUNICIPALE DÉCEMBRE 2022



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE :

Pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papier sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION LE 14 JANVIER 2023

Sommaire



- 1 - ÉDITO
- 2 - VIE MUNICIPALE
- 4 - VIE COMMUNALE
- 12 - ÉCOWATT
- 14 - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE
- 18 - VIE INTERCOMMUNALE
- 23 - EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITE MUNICIPALE
- 24 - NUMÉROS UTILES
- 25 - AGENDA

Stéphane GUSMEROLI



Maire de Saint-Pierre de Chartreuse,
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

Avec ses partenaires, notre Commune s'est engagée dans un plan de développement touristique, avec l'objectif de réussir la nécessaire transition vers une diversification des activités de moyenne montagne, à proposer toute l'année, hiver comme été. Une dynamique locale réunissant tous les acteurs du territoire est déjà en œuvre, pour la préparation de la saison d'hiver qui approche : Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, Communes, Collectif « Nouvelles traces en Coeur de Chartreuse », Office de tourisme / Chartreuse Tourisme, Partenaires institutionnels,

Pour cet hiver 2022/2023, la Commune proposera de multiples activités aux habitants et aux visiteurs, aux côtés de l'offre de ski alpin disponible sur les stations Coeur de Chartreuse et des Egaux : patinoire sur le Plan de Ville, service de transport à la demande gratuit pour les usagers qui souhaitent se rendre sur les front de neige des sites enneigés de la station Coeur de Chartreuse, espaces luges, activités badminton et tennis de table à la salle des fêtes, ski de randonnée et raquette, ski nordique, animations et événements, installation de tables de pique-nique sur le domaine skiable et dans le village, accueil d'un food-truck les mardi soir pour compléter l'offre de restauration dans le village.

En parallèle, la Commune souhaite engager une réflexion large sur le sujet de la transition durable de notre tourisme de moyenne montagne à moyen et long terme. A cet effet, nous allons lancer, dès le mois de janvier, un travail de co-construction de scénarios de projet touristique « de La Diat à La Scia », pour nous permettre de prendre une décision en 2023 quant au projet opérationnel que nous allons déployer dans les années à venir, sur l'ensemble des « étages » de la Commune : La Diat, Le Bourg, Les Essarts et La Scia, avec un focus plus particulier sur les sujets du télécabine et du hameau des Essarts. Ce travail sera avec l'ensemble des forces vives du village, et aussi nos différents partenaires institutionnels.

Si vous souhaitez prendre part à ce travail collectif sur l'avenir du tourisme à Saint Pierre de Chartreuse, merci de vous faire connaître auprès de l'Accueil de la mairie (accueil@saintpierredechartreuse.fr), en laissant votre nom, qualité et coordonnées.

Par ailleurs, je vous informe de la sortie du guide de marque touristique « Destination Chartreuse », qui exprime les valeurs et le positionnement touristique du Territoire de Chartreuse. Ce guide a été élaboré par Chartreuse Tourisme, avec le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse. Il comprend, parmi bien d'autres éléments, une signature graphique. Vous pouvez vous saisir de ce guide et de ses outils pour ancrer votre appartenance à la Destination Chartreuse et contribuer à son rayonnement. Cette marque s'appuie sur la stratégie marketing établie en concertation avec les acteurs partenaires (offices de tourisme, collectivités locales, socioprofessionnels...) Elle offre une perspective rassembleuse pour nos collectivités autour des valeurs partagées de notre destination.



Pour consulter le guide de marque Destination Chartreuse :

chartreuse-tourisme.com/app/uploads/chartreuse-tourisme/2022/11/Guide-de-marque-Destination-Chartreuse2.pdf



Cérémonie des vœux du maire :

Samedi 7 janvier 2023 à 11h, à la salle hors sac

Stéphane GUSMEROLI

Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

EAU ET ASSAINISSEMENT

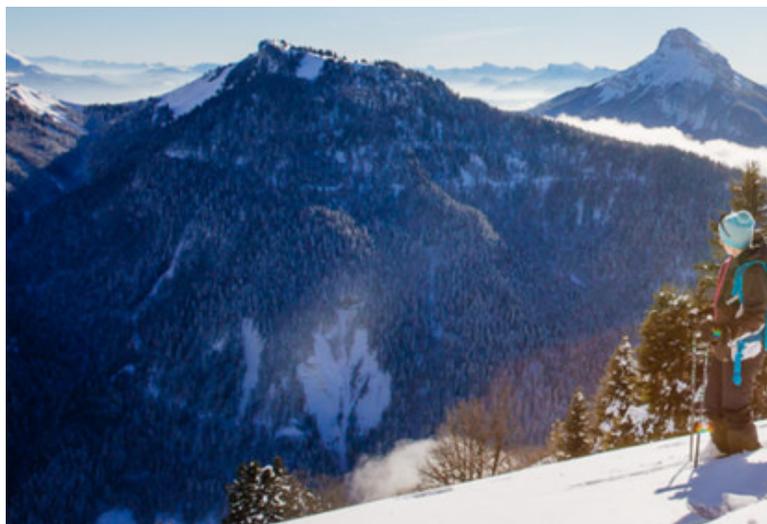
Des travaux de rénovation du réseau d'alimentation en eau potable ont été lancés en 2022 sur le hameau de Cherlieu, réseau identifié très ancien et très fuyard. Une première phase a déjà été réalisée en tranchée commune avec la conduite du nouveau réseau d'assainissement. Le Conseil municipal a décidé de confier les travaux de rénovation d'une seconde partie du réseau d'eau potable de Cherlieu à l'entreprise REVALTECH, pour un montant de 85 321.50 € HT.

Afin d'améliorer le système d'assainissement de la Commune, il est envisagé de réaliser une extension du réseau de collecte des eaux usées au hameau de Saint-Hugues, pour ainsi permettre la mise en conformité de 4 habitations. Ce projet serait réalisé conjointement aux travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le cœur du hameau, au printemps 2023. Pour financer ce projet, le Conseil municipal a décidé de demander une subvention au Département de l'Isère. Le versement des Participations au financement de l'assainissement collectif (« PFAC ») par les habitants ainsi desservis serviront à compléter le budget nécessaire.

TOURISME ET SKI

Le Conseil municipal a validé la mise en oeuvre d'un plan d'accompagnement touristique communal pour la saison hivernale 2022/2023 de la station de ski alpin, aux côtés de ses partenaires : la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, le Collectif « Nouvelles traces en Coeur de Chartreuse », les Communes, l'Office de tourisme / Chartreuse Tourisme, les partenaires institutionnels. Plusieurs activités ou services seront proposés : patinoire sur le Plan de Ville, service de transport à la demande gratuit pour les usagers qui souhaitent se rendre sur les front de neige des sites enneigés de la station Coeur de Chartreuse, espaces luges, activités badminton et tennis de table à la salle des fêtes, ski de randonnée et raquette, ski nordique, animations et événements, amélioration de la signalétique directionnelle, installation de visuels photographiques du territoire de Chartreuse, installation de tables de pique-nique sur le domaine skiable et dans le village, accueil d'un food-truck les mardi soir pour compléter l'offre de restauration dans le village. Par ailleurs, la Commune a décidé d'exonérer de la taxe communale des remontées mécaniques les domaines skiables Coeur de Chartreuse et des Egaux.

La Commune de Saint Pierre de Chartreuse est chargée des activités de ski nordique, suite à la dissolution du SIVOM de Chamechaude. Elle confie, depuis la saison 2021/2022, la gestion du domaine nordique à l'Association Ski Saint Hugues Les Egaux. Les parcours de ski nordique empruntent des parcelles privées, générant des droits de passage encadrés par une convention de passage avec chaque propriétaire. Le Conseil municipal a validé les termes de la convention-type à signer avec les propriétaires, à partir de la saison 2021/2022 et pour six années.





Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

COMMERCES

La Commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt courant novembre pour accueillir un food-truck sur le Plan de Ville les mardi soir, pour compléter l'offre de restauration sur le village, et ce à compter de mi-décembre 2022. La société « Le Galetas » a présenté sa candidature. Le Conseil municipal a validé le tarif d'occupation du domaine public spécifique aux commerces de restauration ambulante, à hauteur de 15 € par session (4 heures de présence), sans branchement électrique. Une convention sera signée avec Le Galetas, pour une période de 6 mois (jusqu'à mi-juin 2023).

ANIMATIONS ET CULTURE

En 2021, cinq épicéas, situés sur la place principale du centre-bourg de Saint Pierre de Chartreuse (le Plan de Ville) ont été coupés à une hauteur de tronc de 4,5m sur souche, afin de leur donner une seconde vie artistique. La Commune, en partenariat avec l'Association des Artistes de Chartreuse, souhaite organiser un symposium de sculptures sur bois (en 5 lots) sur une durée de sept jours, du 25 septembre au 1er octobre 2023. L'événement, visant à promouvoir les artistes locaux, fera l'objet d'un appel à sculpteurs dans le périmètre du Parc régional de Chartreuse. Les 4 premiers arbres seront attribués à 4 sculpteurs (4 lots) et le cinquième arbre, lot à part, sera mis à disposition d'un projet avec les élèves de l'école des Quatre Montagnes, accompagnés par un(e) sculpteur(trice) répondant à cet appel spécifique. Le thème choisi est

"célébrer la vie", en résonance avec le lieu : repos des disparus (humains et végétaux), force de renaissance et de créativité chartroussine. L'événement en plein-air permettra la rencontre entre sculpteurs, et avec le public, qui assistera en direct aux techniques de la sculpture sur bois. Il permettra aussi aux jeunes de découvrir leurs propres talents et inspirations. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 17 913,60 € TTC. Le Conseil municipal a décidé de lancer ce projet et a autorisé le Maire à faire des demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Isère, de la Drac, de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, du Parc naturel régional de Chartreuse, de mécènes.



Date des prochains Conseil municipaux :

Lundi 19 décembre 2022 à 19h30,
Lundi 9 janvier 2023 à 20h30, salle du conseil



Affaires Sociales – Permanences en MAIRIE - Samedi matin

Permanence affaires sociales :

Tous les samedis matin en Mairie, avec ou sans rendez-vous. De 9h à 11h30.

Allo 06 76 06 72 25 Claire GARCIN-MARROU, Elue aux affaires sociales. Pas de permanence sociale le samedi 19 novembre pour cause d'une réunion Mairie.



Le lien entre les âges :

Pour construire ensemble la politique sociale de la Municipalité dédiée aux Seniors, et comme annoncé dans la Lettre de novembre dernier, je vous propose de répondre à un questionnaire :

- Semaine du 13 décembre : envoi du questionnaire
- Semaine du 7 janvier : délai pour retour des questionnaires en Mairie
- Semaine de 28 février : atelier de restitution de vos réponses

Ainsi, « Seniors », « Anciens », « Mémoires », retrouvons-nous pour co-construire l'année à venir 2023 !



PCS – Plan Communal de Sauvegarde

La Commune est en cours de mise à jour de son PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Ce document obligatoire, a pour objet, d'organiser en amont, en lien avec les Services de la Préfecture, les secours à la population et les procédures à mettre en oeuvre, en cas d'urgence ou de nécessité lors d'évènements majeurs : inondation, incendie, canicule, etc...

En tant qu'élue déléguée aux Affaires Sociales, et en lien avec les services de la Mairie, je vous sollicite pour dresser la liste des publics dits « vulnérables » (isolés, âgés ou handicapés), habitant.e.s de Saint-Pierre de Chartreuse, qui souhaitent être recensé.e.s.

La Collectivité est tenue, par la loi RGPD concernant la collecte des données personnelles, de demander l'autorisation à chacun et chacune de vous, pour cette inscription sur la liste.

Par ailleurs, c'est également l'occasion de dresser la liste des personnes souhaitant se déclarer en « réserve », pour se mettre à disposition ou mettre à disposition leurs ressources en cas de déclenchement du PCS.

Ces listes seront connues de la Mairie, mises à jour, et transmises à la Préfecture de l'Isère. En retournant ce document, vous autorisez la détention de ces données par la Mairie, auprès de laquelle vous pourrez vous adresser à tout moment pour faire valoir vos droits d'opposition, d'accès et de rectification.

.....
Claire GARCIN-MARROU

Élue en charges des affaires sociales

claire.garcin-marrou@saintpierredechartreuse.fr





Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Fiche d'information à retourner à la Mairie

FICHE DE LIEN SOCIAL :

NOM : Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Adresse :

E-mail : @

N° tel. fixe : N° tel. portable :

Motif de la vulnérabilité (handicap, handicap appareillé, personne âgée, isolement,) :

.....

MÉDECIN TRAITANT :

NOM : Prénom :

Adresse :

N° tel. :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

Lien de parenté :

NOM : Prénom :

Adresse :

N° tel. fixe : N° tel. portable :

INTERVENANT À DOMICILE :

Service d'aide à domicile - Contact :

Infirmière à domicile - Contact :

Autres (précisez) : Contact :

Date : / /
Signature :



Plan Communal de Sauvegarde (PCS) **RÉSERVE COMMUNALE DE SAUVEGARDE**

Fiche d'information à retourner à la Mairie

IDENTIFICATION :

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

E-mail : @

N° tel. fixe : N° tel. portable :

HÉBERGEMENT DE PERSONNES SINISTRÉES

Oui, je peux héberger sous mon toit (Nombre) personnes en cas de crise majeure sur la commune.

Observations :

.....

.....

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL :

Matériel proposé :

.....

.....

AIDE DIVERSE / COMPÉTENCES PARTICULIÈRES :

Compétences particulières / langues pratiquées :

.....

.....

Date : / /
Signature :



Ce 30 novembre 2022, nous avons inauguré les chantiers d'eau potable et d'assainissement réalisés cette année à Saint Pierre de Chartreuse, en présence de Mme la Sous-Préfète à la montagne, Madame la Vice-présidente du Département de l'Isère, des élus municipaux, M. le Directeur de l'Agence de l'eau, les entreprises, les bureaux d'études, les Services municipaux et les habitants de Cherlieu.

Trois chantiers ont ainsi été inaugurés : la réfection du réseau potable de Mollard-Bellet/Brévardière, la réfection du réseau d'eau potable des Cottaves/Guillets/Revolts, la réfection du réseau potable et du système d'assainissement du hameau de Cherlieu. Ils ont représenté une dépense de plus de 1,9 M€ HT de travaux, avec 8 000 ml de conduites nouvelles réalisés. Ces travaux ont bénéficié d'un soutien financier important de l'Etat, via notamment le Plan de relance et du Département de l'Isère, respectivement de 50 % et de 15 % des dépenses totales.



Ils symbolisent bien l'action municipale que nous avons souhaité engager de remise à niveau du patrimoine communal (routes, bâtiments, éclairage public, réseaux eau et assainissement, etc.). Nos réseaux d'eau et d'assainissement ont plusieurs dizaines d'années d'ancienneté et sont très vétustes : le rendement de notre réseau d'eau en 2019 était seulement de 32 %. C'est donc un enjeu majeur de les rénover pour préserver la ressource en eau, si précieuse, garantir la continuité de ces services publics essentiels à la population, mais aussi réduire leurs impacts sur l'environnement, comme nous avons pu ici le faire à Cherlieu, où dorénavant, toutes les eaux usées du hameau seront traitées avant d'être rejetées à la rivière, ce qui n'était malheureusement pas le cas jusqu'à maintenant.

Dans cet objectif, nous avons aussi signé tout récemment, avec la SAUR, un nouveau contrat de délégation de service public, pour une durée de 7 ans. Dans ce contrat, tout un plan d'actions est demandé à l'exploitant (en termes de suivi, contrôles, surveillance, rénovation des installations, ingénierie, ...), avec l'objectif d'atteindre un rendement du réseau d'eau potable de 58 % en 2025 et de 66 % fin 2029.

La Commune de Saint Pierre de Chartreuse a été signataire, ce mois de juillet 2022, du Contrat de Bassin Guiers – Aiguebelette – Bièvre et Truison / Rieu 2022 – 2024, où des projets de rénovation de nos installations communales y sont inscrites, dont notamment la mise en conformité de notre station d'épuration. Depuis 2019, nous avons aussi réalisé les aménagements de protection de nos 3 principales sources d'eau potable, qui alimentent plus de 80 % des habitations du village, alors que les obligations de les réaliser dataient de 2011.

Pour conclure, je tiens aussi à remercier toutes les entreprises, bureaux d'études qui ont œuvré sur ces chantiers, dans des conditions parfois difficiles, et surtout Guy Becle-Berland et Alain Biache, élus en charge des réseaux d'eau et d'assainissement, qui n'ont pas compté leurs heures pour suivre les chantiers, rencontrer tous les habitants, répondre aux questions et parfois apaiser les situations.





LA PATINOIRE

EN CHARTREUSE

www.lapatinoireenchartreuse.fr



PATINS ET ROLLERS
ENFANTS/ADULTES
BUVETTE CROC
ANIMATIONS

HOCKEY | CURLING | JEUX | NOCTURNES



HORS VACANCES SCOLAIRES

MERCREDI DE 13H À 19H
VENDREDI NOCTURNE DE 16H À 21H
SAMEDI & DIMANCHE DE 10H À 19H
+ SOIRÉES SPÉCIALES ANIMATIONS

VACANCES SCOLAIRES

TOUS LES JOURS DE 11H À 19H
+ SOIRÉES SPÉCIALES ANIMATIONS
+ NOCTURNE LE VENDREDI

ESPACE DE GLISSE
PATINS ET ROLLERS
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
PLAN DE VILLE

Réservations / privatisation / partenariat :
lapatinoireenchartreuse@gmail.com

Géré et animé par l'association
LR Evénements



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





WWW.DESTINATIONCHARTREUSE.FR

À PARTIR DU LUNDI 19 DÉCEMBRE

PAUSE SPORTIVE

OUVERT À TOUS

BADMINTON & PING-PONG

Salle des fêtes de St Pierre de Chartreuse mise à disposition pour la pratique du badminton et du ping-pong.

Aux horaires de l'Office de Tourisme
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
dimanche de 9h à 12h30

Prévoir une pièce d'identité pour la caution du prêt de matériel.
Chaussures d'intérieur obligatoires

04 76 88 62 08



OFFICE DE TOURISME
COEUR DE CHARTREUSE



St-Pierre Chartreuse, Salle des fêtes



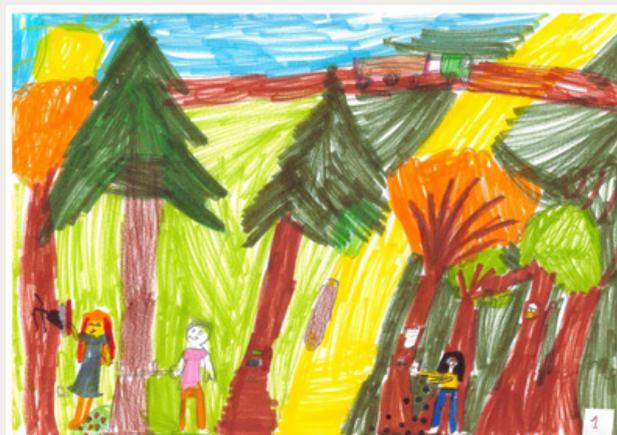
Dessine-moi l'AOC bois de Chartreuse



Un jeu concours "Dessine-moi l'AOC bois de Chartreuse # SAISON 1 / le gestionnaire forestier", organisé par le Comité Interprofessionnel du bois de Chartreuse (CIBC) et le Parc naturel régional de Chartreuse, s'est déroulé du 26 septembre au 14 octobre 2022.

Toutes les classes de CE2, CMI et CM2 faisant partie des communes du Parc, de Grenoble, de Chambéry et Voiron pouvaient participer.

La classe de CE2 de Delphine Albenque a souhaité participer après avoir fait un petit travail en classe sur le métier de forestier via les ressources fournies. Les élèves ont ensuite voté pour 3 dessins par niveau de classe qui ont été envoyés pour le concours. Le dessin d'Armance Cerisier a remporté le 1er prix CE2.



Félicitation à Armance et grand bravo à tous !

Fabienne SAUGE



Retraits des Cartes annuelles ski nordique Chartreuse :



Maison de la Montagne, au Col de Porte :
(Présentation d'une pièce d'identité obligatoire)

Lundi 5 décembre de 9h à 12h <

Mercredi 7 décembre de 9h à 12h <

Vendredi 9 décembre de 9h à 12h <

Foyer de Fond de St-Hugues :
(Présentation d'une pièce d'identité obligatoire)

Lors de l'ouverture du foyer de fond, <
l'information sera communiquée
prochainement sur le site internet de la
mairie : www.saintpierredechartreuse.fr/



La Siaga Rivière Guiers :



Vous êtes propriétaire d'une parcelle au bord d'un cours d'eau et vous rencontrez des problématiques sur celle-ci ?

Fort de ses compétences en gestion des milieux aquatiques, le SIAGA propose de mettre en place des chantiers participatifs avec des groupes de riverains qui ont des problématiques concernant la gestion de la végétation des berges, des désordres ou des espèces invasives sur des parcelles aux abords de cours d'eau. Créés selon les thématiques, ces groupes

auront pour but de lister les problématiques de chaque propriétaire, organiser des rencontres sur les secteurs concernés, diagnostiquer, échanger et apporter des solutions d'actions viables.

Inscriptions et renseignement
par mail à aurelien.villard@guiers-siaga.fr
ou par téléphone au **04.76.37.18.37**

dans
le cadre de
l'appel à projet "Eau
et participation citoyenne"
de l'Agence de l'Eau
Rhône-Méditerranée-
Corse




@Siaga Rivière Guiers !



Toutes les informations sur :

www.guiers-siaga.fr/

ENEDIS - Avis de coupures d'électricité



Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.



DATE ET HORAIRES DES COUPURES :

- Mardi 13 décembre 2022 de 8h30 à 13h30



QUARTIERS OU LIEUX DITS :

Les Égaux ; Télési St Hugues



À SAVOIR : Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site :

enedis.fr



La situation particulière pour cet hiver rend possible un déséquilibre entre la production et la consommation d'électricité en France et en Europe. Pour préserver l'ensemble du système électrique, le gouvernement, à travers RTE, pourrait avoir recours à des coupures de courant, en décembre ou en janvier prochains. Ces coupures, appelées délestages, devraient être localisées, ponctuelles et limitées à deux heures, uniquement en semaine. Elles devraient intervenir, soit entre 8h00 et 13h00, soit entre 18h00 et 20h00.

Comment vous informer des coupures ?

Enedis met à disposition des informations sur le site : monecowatt.fr

- J-3 à partir de 21h30, en indiquant que notre région est en zone ROUGE
- J-1 à partir de 21h30, avec une information rue par rue des coupures.

Il est recommandé de s'inscrire sur le site monecowatt.fr afin de recevoir les alertes :



par **SMS**

ou



via l'**application mobile Ecowatt**



Le dispositif EcoWatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et promouvoir les gestes d'urgence

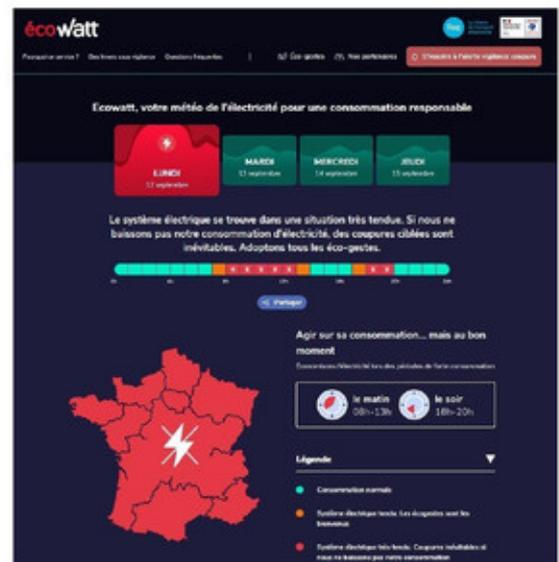


EcoWatt permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à un signal sur 3 couleurs correspondant à l'état du système sur une plage de 4 jours glissants (de J à J+3), au pas horaire et journalier

- *Notre consommation est raisonnable.*
- *Le système électrique se trouve dans une situation tendue. Les écocgestes citoyens sont les bienvenus.*
- *Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissions pas notre consommation d'électricité, des coupures ciblées sont inévitables. Adoptons tous les écocgestes.*



- un site : monecowatt.fr/
- une **alerte SMS** (inscription sur le site)
- Un flux de donnée dédié, accessible via le portail Data RTE



Si vous êtes un patient à Haut Risque Vital :



Les patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour et les enfants sous nutrition parentérale sont normalement identifiés par l'ARS afin de bénéficier d'un service d'information particulier d'Enedis. Ils pourront être concernés par une coupure d'électricité. Concernant ces personnes, une communication graduelle est prévue à mesure que les hypothèses se confirment et que l'échéance se rapproche avec un déplacement obligatoire en cas de non réponse.



Comment anticiper les désagréments de la coupure de courant ?

Lumière : trouvez la meilleure solution pour vous éclairer

Pensez à une solution de repli si vous ne pouvez plus vous éclairer : vos lampes de poche fonctionnent-elles ? Ne faut-il pas changer les piles ? Pourquoi ne pas investir dans une petite lampe frontale ? Avez-vous quelques bougies disponibles, ainsi qu'un briquet ou des allumettes ?

Ouvrir les volets électriques

Des coupures pourraient intervenir dès 8 heures du matin. N'oubliez pas d'ouvrir les volets électriques bien avant la coupure prévue, afin de ne pas vous retrouver dans le noir pour le reste de la matinée.

Ouvrir le portail électrique

Pensez à ouvrir le portail électrique avant la coupure, afin de pouvoir sortir de chez vous, même pendant ce délestage. De la même façon, pensez à sortir la voiture du garage, si votre porte est actionnée par un système électrique.

Chargez vos appareils électroniques

Pensez à recharger vos appareils électroniques comme votre ordinateur portable ou votre téléphone, bien avant la coupure. En attendant la période critique, n'hésitez pas à les éteindre lorsque vous n'en n'avez pas besoin.

Surveillez votre congélateur

Prenez soin de consulter en amont la notice de votre congélateur. En principe, elle indique le temps d'autonomie de l'appareil en cas de panne. Les coupures prévues cet hiver ne devraient pas durer plus de deux heures. Pendant la coupure et quelques heures après, n'ouvrez pas la porte de votre congélateur, afin de préserver le froid. Après la coupure, attendez une heure, le temps que le froid revienne puis faites le tri : seuls les aliments présentant encore du givre sur l'emballage pourront être conservés, si les aliments eux-mêmes sont encore durs. Le reste, surtout les poissons, les viandes, les fruits de mer, les produits laitiers, les pâtisseries à base de crème et les plats congelés ne doivent pas être recongelés. En cas de doute, jetez les aliments suspects.

Ne lancez pas une machine à laver

Avant la coupure, anticipez l'usage des appareils électroménagers. Ne lancez pas une machine, par exemple, une heure avant la coupure prévue. Votre linge risquerait de tremper un bon moment dans le lave-linge et cela l'abîmerait.

Dès à présent, chaque geste compte pour réduire notre consommation électrique et notre impact sur le système électrique. Nous avons tous un rôle à jouer.

Ensemble, adoptons les gestes utiles !



J'éteins



Je baisse



Je décale





Boutique l'Art et la Manière :

Boutique artisanale collective de 16 artisan.es et producteur.trices de Chartreuse, dont 6 venant de Saint-Pierre de Chartreuse : les sculptures en bois de Emy Wood, les plantes de Fabienne Decoret, les bijoux de Laura Guitte, les bières de la Marmotte Masquée, le safran de la ferme de la Brevardière et les accessoires coutures de Terre et Coton ! Bijoux, bois, céramique, cuir, vêtements, savons, miel, tisanes, bières, safran, confitures... Venez choisir vos cadeaux de Noël locaux et fait main avec amour !

HORAIRES :

10h -12h30 et 14h30-18h30

Ouverture vacances scolaires
non stop du 17 au 31 décembre 2022,
les week-ends de janvier,
les vacances d'hiver non stop du
4 février au 5 mars 2023!

ADRESSE :

54 rue Jacques Brel, dans le Bourg de
Saint-Pierre de Chartreuse (38380)



Amap Chouet'panier, les nouveaux contrats c'est maintenant !



Le mois de décembre est le moment où les amapiens renouvellent leurs contrats pour la période qui couvre du 1er janvier au 30 juin 2023. Alors si vous êtes amateurs de produits locaux, bio, de lien social et de solidarité, c'est aussi le moment de nous rejoindre, en vous rapprochant d'Alexis pour adhérer à l'Amap de Saint-Pierre de Chartreuse et passer vos commandes (contacts : 06 72 82 73 57 ou alexis.mallie@free.fr).

Vous sont proposés pour une période de 6 mois : fruits et légumes de saison, pains de toutes sortes, biscuits, fromages, œufs, bières artisanales, etc. Et ponctuellement : viande, poisson d'élevage, miel, etc. La récupération des paniers, c'est le mercredi de 18h30 à 19h15 au Foyer de fond de Saint-Hugues (à côté du camion Vrac en Chartreuse présent en même temps).



Pour une présentation complète, reportez-vous sur "la Lettre municipale de septembre 2022"

www.saintpierredechartreuse.fr/journal-municipal





Concert de Noël 2022 - Proposé par l'association des Amis de l'oeuvre d'Arcabas :

➤ **DIMANCHE 18 DÉCEMBRE À 16H00 - Musée Arcabas à St-Hugues**
le chœur Opus 38 sous la direction de Sébastien Jaudon

Au programme, des oeuvres de Francis Poulenc :

Soir de neige (chœur mixte A capella)

C'est entre le 24 et le 26 décembre 1944 que Poulenc met en musique Un soir de neige, petite cantate de chambre sur des poèmes de Paul Éluard.

Stabat Mater (soliste, deux pianos et chœur mixte)

Pièce maîtresse de l'œuvre de Francis Poulenc, le Stabat Mater est dédié à la mémoire du peintre et décorateur de théâtre Christian Bérard. Le compositeur est ici au sommet de son art, maître d'une palette de couleurs magnifiques pour exprimer sa foi sincère et son ultime espérance.

Salve Regina (pour chœur mixte)

Le Salve Regina fait partie des deux motets composés pendant la guerre en 1941. Poulenc interroge la fragilité de la nature humaine et cherche une vie spirituelle plus profonde.

Et plusieurs pièces pour pianos et soliste

Pianistes : Sophie Cayuela et Grégory Berhuy
Soprano : Agnès Haond

Durée : 1 heure
Entrée libre : participation au chapeau
Réservation conseillée au : 04 76 88 65 01



Challenge des Nocturnes de Chartreuse - 4 courses à venir en Janvier et Février 2023 :

➤ **MERCREDI 11 JANVIER 2023 :**

Le Désert d'Entremont

➤ **MERCREDI 25 JANVIER 2023 :**

Le Sappey-en-Chartreuse

➤ **MERCREDI 08 FÉVRIER 2023 :**

La Ruchère - Course enfants

➤ **MERCREDI 22 FÉVRIER 2023 :**

St-Hugues de Chartreuse - Finale



Plus d'informations sur :

Site internet : www.ski-chartreuse.com

Page facebook : [@nocturnes chartreuse](https://www.facebook.com/nocturnes.chartreuse)

Mail : nocturnes.chartreuse@gmail.com

Téléphone : 06 70 76 68 62



SPECTACLE

La Coutume des drôles

joué par les enfants de Chartreuse

Mis en scène par Christophe Errouët et Frédérik Lasne

**Entrée
gratuite
Tout public**



En tournée dans les communes participantes :

- Les Echelles - mardi 20 décembre à 15h30
- Saint-P. de Chartreuse - jeudi 22 décembre à 15h
- St Ch.la Grotte - dimanche 25 décembre à 17h
- St Chr. sur Guiers - mardi 27 décembre à 15h
- Miribel les Echelles - mercredi 28 décembre à 16h30
- Entre-2-Guiers - mercredi 2 février à 15h
- St P. d'Entremont - samedi 18 février
- St Laurent du Pont - dimanche 19 février à 15h

**Salle des fêtes du
Beauvoir**
Saint-Christophe-la-Grotte

**25
décembre
17h00**

Offert par la commune de
Saint-Christophe-la-Grotte





**Les Endimanchés accueillent
la Cie Turak Théâtre**

"Saga Familia"

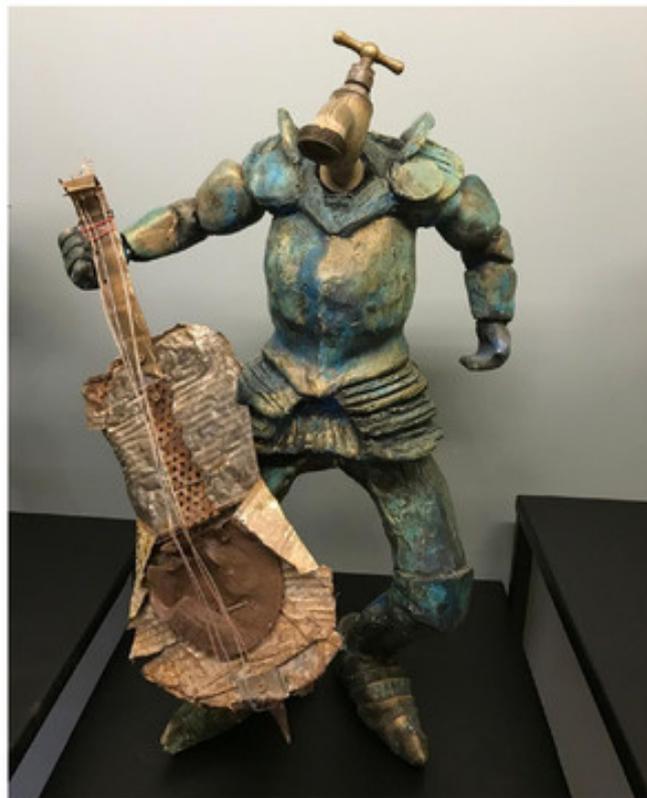
Théâtre – Marionnettes

De Michel Laubu - Mise en scène Emili Hufnagel

Avec Michel Laubu et Patrick Murys

Musiques Frédéric Jouhannet et Pierrick Bacher

Lumière Pascal Noël



Vendredi 16 décembre 2022, 20h
Salle des fêtes de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Entrée gratuite. A voir en famille, à partir de 8 ans.

On peut apporter un plat salé ou sucré, à partager.

Réservation conseillée : 06 77 44 52 50

contact@les-endimanches.fr / Facebook : @endimanches

www.les-endimanches.fr



Le dispositif est activé pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle la demande doit être renouvelée selon les mêmes modalités.
En cas de changement de domicile provisoire ou définitif, le patient doit déposer une nouvelle demande.

Attention : ce service ne vise pas à préserver les usagers des coupures électriques, quelle qu'en soit la raison (dysfonctionnement, intempéries, non-paiement de factures...).
En cas de difficulté de paiement de facture, il est nécessaire de prendre l'attache des services sociaux.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes !
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
Service > Patient à haut risque vital



Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00



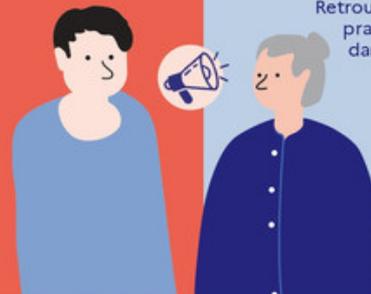
Patients à haut risque vital soignés à domicile

ÊTRE INFORMÉ EN CAS DE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Le dispositif pour les Patients à haut risque vital (PHRV) soignés à domicile prévoit le **renforcement de l'accès à l'information** en cas de coupure électrique prévue ou accidentelle.

La demande d'accès à ce service est à réaliser auprès de l'ARS.

Retrouvez les modalités pratiques et les conseils dans ce document.



LES MODALITÉS



QU'EST-CE QU'UN PATIENT À HAUT RISQUE VITAL ?

Le patient est soigné à domicile et atteint de pathologie(s) grave(s) ou de défaillance(s) d'organe(s) et l'utilisation d'appareils médicaux électriques pour son traitement est vital. Seules deux situations médicales sont retenues :

- être sous respirateur + de 20 h par jour ;
- être sous nutrition parentérale pour les enfants.



QUEL EST LE SERVICE PROPOSÉ ?

Les patients à haut risque vital inscrits chaque année auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) bénéficient d'une information dédiée.

EN CAS DE COUPURE IMPRÉVUE

Un numéro de téléphone permet aux patients de s'informer sur la durée probable de la coupure, afin de s'organiser. Ce numéro leur est fourni après validation de leur inscription.

EN CAS DE COUPURE PROGRAMMÉE

Lors de manœuvres obligeant le service de distribution d'électricité à réaliser une coupure électrique programmée (pour cause de travaux par exemple), les patients sont prévenus individuellement par courrier 5 jours à l'avance. Ils sont informés de la date et de l'heure prévisionnelles de la coupure afin d'être en mesure de prendre les dispositions appropriées.

COMMENT S'ORGANISER EN CAS DE BESOIN ?

Le seul et unique moyen de se prémunir des coupures d'électricité est de **disposer d'un appareil autonome d'alimentation en électricité**.

Pour une plus grande sécurité, en toutes circonstances, les patients doivent avoir connaissance des démarches à effectuer pour se faire hospitaliser d'urgence.



COMMENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ?

L'ARS est responsable de l'inscription, du renouvellement ou de l'exclusion d'un usager sur la liste des PHRV. L'inscription est à **l'initiative du patient ou de son représentant légal qui en fait la demande** selon les modalités suivantes :

- 1 Le patient est diagnostiqué PHRV par un professionnel de santé.
- 2 Le patient contacte son gestionnaire de réseau électrique qui lui fournit le CERFA « Demande d'information particulière en cas de coupure électrique de courant ». Deux CERFA sont à compléter, l'un médical, l'autre administratif.
- 3 Une fois complétés, le patient transmet les feuillets de sa demande et le certificat médical à : ARS Auvergne-Rhône-Alpes CS 93383 69418 Lyon Cedex 03
- 4 Un médecin de l'ARS instruit le dossier.
- 5 En cas d'avis favorable, le gestionnaire de réseau prend les dispositions utiles pour l'identification du patient sur le réseau électrique.





Face à la Hausse des prix de l'énergie, le gouvernement va attribuer trois aides exceptionnelles pour aider les clients à payer leur facture d'énergie.

Cheque Energie exceptionnel

12 millions de bénéficiaires aux revenus les plus modestes
Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**
Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : **100 €**
Les Chèques Energie » seront envoyés aux bénéficiaires entre le 12 décembre 2022 et le 3 février 2023

Un Chèque exceptionnel opération Fioul

1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes
Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**
Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 20 000 €) : **100 €**
Pour 170 000 clients ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer du fioul, les Chèques Energie » ont été envoyés la semaine du 14 au 18 novembre 2022.
Pour les autres bénéficiaires (1,4 million), ils devront faire une demande sur le portail <https://chequefioul.asp-public.fr>

Chèque exceptionnel bois

Ce chèque vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), les modalités sont en cours de création par la DGEC

Tous ces chèques sont **cumulables**, et seront **utilisables** pour toutes les énergies.
les bénéficiaires pourront utiliser l'ensemble de ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.



Dispositifs d'aides aux entreprises

Fiche pratique

Le Gouvernement a mis en place un dispositif complet prenant en charge une partie des hausses des factures de l'électricité et du gaz.

Mesures en vigueur pour 2022 et 2023

1/ Baisse de la fiscalité sur l'électricité et dispositif ARENH

Toutes les entreprises bénéficient de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TICFE). En 2022 et 2023, la baisse de taxe représente un soutien de de 8,4Mds€ pour les entreprises. Les entreprises peuvent également bénéficier du **mécanisme d'ARENH**, qui leur permet d'obtenir une part importante de leur électricité à un prix fixe de 42€/MWh, plutôt qu'au prix de marché. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre fournisseur d'énergie.

2/ Bouclier tarifaire sur l'électricité pour les TPE

Si vous êtes une TPE de moins de 10 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA, vous êtes éligible, en 2022 et 2023, au bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre fournisseur d'énergie.

Mesures spécifiques pour les factures d'électricité et de gaz de 2022

3/ Aides au paiement des factures d'électricité et de gaz

En 2022, votre entreprise peut bénéficier, **de l'aide au paiement des factures et de gaz et de l'électricité jusqu'à 4 millions d'euros. Cette aide est accessible sur le site impots.gouv.fr. Pour les mois de septembre et octobre 2022, le guichet des demandes des aides sera ouvert le 19 novembre. Le guichet pour la période suivante (novembre – décembre 2022) sera ouvert début 2023.**

Les critères pour pouvoir bénéficier de cette aide ont été simplifiés. Désormais, pour en bénéficier :

- le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) doit avoir augmenté de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021,
- vos dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide doivent représenter plus de 3% de votre chiffre d'affaires 2021.

Pour les demandes des aides, un dossier simplifié comprenant uniquement :

- vos factures d'énergie pour septembre et / ou octobre 2022 et factures 2021
- les coordonnées bancaires de votre entreprise (RIB) ;
- le fichier de calcul de l'aide mis à votre disposition sur le site des impôts ;



- une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées.

Pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie (PMI, ETI industrielles en particulier) qui atteindraient le plafond d'aide de 4M€ et souffriraient d'une baisse importante d'EBITDA, une **aide complémentaire peut être mobilisée pour un montant maximal de 150M€**. Les détails sont disponibles sur le site des impôts.

Liens utiles

Lien vers le simulateur : <https://www.impots.gouv.fr/node/25702>

Lien vers la page synthétisant les aides : <https://www.impots.gouv.fr/node/25609>

Mesures spécifiques pour les factures d'électricité et de gaz de 2023

En 2023, le guichet d'aides mentionné ci-dessus restera ouvert pour :

- Les ETI et les grandes entreprises en ce qui concerne les factures d'électricité
- Toutes les entreprises en ce qui concerne les factures de gaz.

4/ Amortisseur électricité à partir de 2023 pour les PME

A partir de janvier 2023, toutes les TPE qui ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire et toutes les PME bénéficieront d'un **nouveau dispositif d'amortisseur électricité**. L'Etat prendra en charge une partie de votre facture d'électricité et ce montant sera déduit et affiché directement sur votre facture. **C'est automatique, vous n'avez aucune démarche à faire.**

5/ Guichet d'aides pour le paiement des factures de gaz.

Ces entreprises ne bénéficieront plus du guichet d'aide au paiement des factures d'électricité mais auront toujours accès au guichet d'aide au paiement des factures de gaz.

Trouver un fournisseur d'énergie

Dans le cas où vous ne trouvez pas de fournisseur d'énergie :

Si vous êtes une TPE de moins de 10 salariés et dont le CA est inférieur à 2 millions d'euros, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie (<https://www.energie-mediateur.fr>).

Si vous êtes une entreprise plus importante, vous pouvez saisir le médiateur des entreprises pour lui demander d'intervenir dans vos relations avec votre fournisseur. Si votre entreprise a des difficultés à trouver un fournisseur d'énergie car celui-ci vous demande des garanties financières trop importantes, vous pouvez lui demander de recourir au **mécanisme de garantie de l'État afin de faciliter l'accès à ces garanties.**

Les principaux fournisseurs se sont engagés dans une **charte de bonne conduite** à proposer à tout client qui lui en fait la demande au moins une offre de fourniture d'énergie (<https://www.economie.gouv.fr/video-reunion-fournisseurs-energie>)

Contacts pratiques

Médiateur des entreprises

En ligne : <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>

Tél : 01 53 17 89 38 / Médiateur de l'énergie : <https://www.energie-mediateur.fr/>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes



Conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil municipal le 7 décembre 2020, un espace d'expression dans la Lettre municipale de Saint-Pierre de Chartreuse est réservé aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité.

LES ESSARTS

Beaucoup de bruits ont circulé sur l'état de la télécabine. Aussi la Communauté de Communes, le Département et la Commune se sont unis pour confier un audit complet de l'appareil à un spécialiste. Il a été réalisé par Pierre PIGNOUX, Ingénieur qui connaît bien SAINT PIERRE DE CHARTREUSE pour avoir réalisé la maîtrise d'œuvre de plusieurs de ses installations.

Le rapport d'audit conclut : « l'appareil peut être remis en service de façon durable sous réserve des contrôles et remise en état proposés. Mais tout cela n'est possible qu'avec la mise en place d'un exploitant pérenne avec des compétences internes et des moyens de suivi avérés » (D'OU L'IMPORTANCE D'UNE GESTION LONGUE DUREE).

Les coûts des travaux de remise en service à court terme sont de 333 800 € HT et de 486 750 € HT sous trois ans. Son fonctionnement est alors assuré pour les dix prochaines années. Le coût d'exploitation est d'environ 150 000 € par an en intégrant le personnel et le contrôle des pinces (28 450 €). Tous les chiffres ci-avant sont issus du rapport ou de comptes-rendus de réunion.

Le rapport complet a été présenté à la Communauté de Communes et au STRMTG (l'autorité de contrôle). Lors de cette présentation le STRMTG fait remarquer que la situation constatée lors de l'audit, ne résulte pas uniquement de l'âge de l'appareil, mais également d'un dysfonctionnement du couple exploitant/appareil. Il précise aussi que les attaches de l'appareil (pinces S) n'ont pas de pathologie et que les incidents observés par ailleurs relèvent principalement d'un problème d'exploitation.

Pierre PIGNOUX estime qu'avec une rénovation générale de l'appareil sous réserve d'une usure normale, l'appareil pourra durer 25 à 30 ans dès lors que l'on sera en capacité de l'entretenir et de le rénover.

La modernisation de l'ensemble des mécaniques des gares peut être évaluée à 2,5 M€. Le changement de l'ensemble cabines/pinces coûte 35 K€ par élément, soit un total de 1,75 M€. Ces montants sont à mettre en regard avec le coût d'un appareil neuf de l'ordre de 10 M€.

IL EST IMPORTANT DE SE MOBILISER POUR LA REMISE EN MARCHE DE NOTRE TELECABINE. En effet, après un arrêt d'exploitation de 5 années consécutives, le Préfet peut demander à l'exploitant de procéder à l'arrêt définitif avec un délai de 3 ans pour le démantèlement.

L'idéal serait d'envisager un fonctionnement toute l'année comme autrefois le télébenne qui a été à l'origine de la création du hameau des Essarts. Dans le cadre de l'axe Diat-Essarts-Scia, épine dorsale de la politique touristique de notre municipalité ; nous proposons que la télécabine soit reprise par la commune et qu'une SEM soit créée pour son exploitation ; avec par exemple comme actionnaire la commune pour 60% et des privés pour 40 %, dont l'exploitant du reste du domaine skiable dans le cadre d'une DSP de vingt ans. Avec de la volonté il serait possible de rechercher des subventions publiques pour sa rénovation en prenant exemple sur d'autres communes des Savoies : 30% la région, 30% le département, 30% le délégataire.

Yves GUERPILLON,
Conseiller municipal

(Liste « Village 4 saisons, J'Y CROIS »)



MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
@ : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

PSYCHANALYSTE

Vincent BUCCI - 07 81 32 33 97

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Lundi : 14h00 - 18h00
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi : 14h30 - 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00

MAIRIE

04 76 88 60 18
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 15h00-17h00
samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
Cantine : 04 38 02 05 52
Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE

ESPACE VERT DE CHARTREUSE
06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMIR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE
04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEUR DE CHARTREUSE
04 76 66 81 74



PENSEZ AU COVOITURAGE
Pour plus de renseignements
consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr





Un hiver en fête !

SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

2022/2023

Dimanche 11 décembre :
 Marché de Noël - de 9h à 18h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse
 Spectacle d'impro "Capharnaüm" - à 15h30 - Salle des associations, St Pierre de Chartreuse
 Concert de Noël - à 18h - Eglise du bourg, St Pierre de Chartreuse

Vendredi 16 décembre :
 Théâtre "Saga Familia" - à 20h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Dimanche 18 décembre :
 Concert de Noël - de 16h à 17h - Eglise, St Hugues

Mercredi 21 décembre :
 Atelier "Peinture sur toile de jute" - à 15h - Musée Arcabas, St Hugues

Judi 22 décembre :
 Théâtre "La coutume des drôles" - à 15h30 - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Vendredi 23 décembre :
 La tournée du Père Noël - à 16h - Plan de ville, St Pierre de Chartreuse

Mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 décembre :
 Atelier enluminures "cartes de Vœux" - à 14h - Musée de la Grand Chartreuse

Mercredi 28 décembre :
 Atelier "Peinture acrylique et feuille d'or" - à 15h - Musée Arcabas, St Hugues

Vendredi 30 décembre :
 Feu d'artifice de l'union des commerçants - Plan de ville, St Pierre de Chartreuse

Mercredi 18 janvier :
 La Grande Odyssée WF 2023 - Col de Porte

Samedi 21 janvier :
 Théâtre "Parades nuptiales en Turakie" - à 20h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Dimanche 22 janvier :
 Finale du challenge des nocturnes de Chartreuse - à 19h - Domaine nordique, St Hugues

Samedi 28 et dimanche 29 janvier :
 Raidlight Winter Trail - St Pierre de Chartreuse

Tous les jeudis des vacances
 Bal folk - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Samedi 25 février
 Danse sur neige - à 17h - St Hugues



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les dimanches matin
 Plan de ville - Saint Pierre de Chartreuse

PATINOIRE ÉPHÉMÈRE

Du 10/12 au 16/12 :
 Mercredi de 13h à 19h / Vendredi de 16h à 21h
Vacances de Noël et de février :
 Tous les jours de 11h à 19h (21h le vendredi)
 Du 3/01 au 3/02 et du 6/03 au 31/03
 Mercredi de 13h à 19h / Vendredi : de 16h à 21h
 Samedi et dimanche de 10h à 19h
 Plan de ville - Saint Pierre de Chartreuse

OÙ EST L'OBJET INSOLITE ?

Du 17/12 au 1/01 et du 02/04 au 03/05
 Virines - Saint Pierre de Chartreuse

PAUSE SPORTIVE

Pendant les vacances de Noël :
 Salle des fêtes mise à disposition pour la pratique du badminton et du ping-pong.
 Aux horaires de l'Office de Tourisme
 04 76 88 62 08

Retrouvez toutes les animations sur WWW.CHARTREUSE-TOURISME.COM



Cérémonie des vœux du maire :
 Samedi 7 janvier 2023 à 11h, à la salle hors sac



Concours photos

Aidez-nous à choisir la photo de couverture de la prochaine lettre municipale en nous envoyant vos photos sur le thème : "Paysages d'hiver de Saint-Pierre de Chartreuse"

.....

Pour participer à ces concours, envoyez vos photos par mail :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr



Pour plus d'informations retrouvez le règlement sur :
saintpierredechartreuse.fr/journal-municipal



Directeur de publication : Stéphane GUSMEROLI
Responsable de la rédaction : Stéphane GUSMEROLI
Rédaction, conception graphique, envoi par email : Lucie BOUVET
Crédits photos : Christine GUIMARON, Jean-Pierre DUPRAZ, Laura GUITTE, Armance CERISIER, Stéphane GUSMEROLI, Lucie BOUVET